

OBLIGATION DE CITATION

Selon 2.6, 3.1 et 3.2 des Conditions générales du Pacte de l'audiovisuel 2024-2027

1. Générique de début et de fin des films cinéma

1.1 Générique de début

¹ Si les autres producteurs et coproducteurs y sont nommés, alors:

en coproduction avec RTS Radio Télévision Suisse

respectivement

in coproduzione con RSI Radiotelevisione svizzera
en coproducziun cun RTR Radiotelevisiun Svizra Rumantscha
in Koproduktion mit SRF Schweizer Radio und Fernsehen

² Si une ou plusieurs unités d'entreprise cofinancent le film :

Autres unités d'entreprise (par exemple SRF Schweizer Radio und Fernsehen) dans l'ordre d'importance de l'apport financier

³ Si le *Fonds national* est engagé:

SSR

1.2 Générique de fin

¹ **en coproduction avec RTS Radio Télévision Suisse**

Nom du/de la responsable Pacte actuel **Françoise Mayor**

Nom(s) du(es) rédacteur(s) actuel **Patrick Suhner, Izabela Rieben, Celya Larré**

² Si une ou plusieurs unités d'entreprise sont engagées :

Autres unités d'entreprise (par exemple SRF Schweizer Radio und Fernsehen) dans l'ordre d'importance de l'apport financier

Nom(s) du(es) rédacteur(s) (par exemple : Baptiste Planche)

³ Si le *Fonds national* ou le *Fonds SSR/ARTE* est engagé :

SSR respectivement **SSR/ARTE**

Coordination nationale actuel **Sven Wälti, Gregory Catella**

⁴ **Logos** (toujours en format RGB):

- **Logo RTS** respectivement **RSI/ RTR/ SRF**

- éventuel **Logo autres unités d'entreprise**
- éventuel **Logo SSR**

1.3 Dispositions particulières

Dans le cas où les soutiens automatiques (tel que Succès Cinéma, Succès Zürich etc.) sont cités, Succès passage antenne doit aussi paraître comme suit :

avec le soutien de Succès passage antenne SSR

respectivement

mit der Unterstützung von Succès passage antenne SRG
con il sostegno di Succès passage antenne SSR

1.1 Logos

Les logos sont livrés par les unités d'entreprise:

RSI: Angela Ceri (angela.ceri@rsi.ch)

RTR: Tamara Deflorin (tamara.deflorin@rtr.ch)

RTS: Branding@rts.ch

SRF: Patric Rymann (patric.rymann@srf.ch)

SSR: Benjamin Bobst (benjamin.bobst@srgssr.ch)

1.2 Bon à tirer (BAT)

Le BAT doit être obtenu de la part de la Rédaction responsable. Copie à SSR si le *Fonds national* est engagé.

2. Dispositions pour la promotion des œuvres Pacte

¹ Dans le matériel d'accompagnement (brochures, affiches, bande-annonces, internet, etc.), lors de manifestations, campagnes, projections, conférences de presse, ainsi que dans tous les autres cas où le producteur est cité, l'unité d'entreprise (RSI/RTS/SRF), respectivement SSR, seront, autant que possible, citées avec le logo en qualité de coproducteurs.

Logos (toujours dans le format CMYK uncoated resp. RGB)

a) Ordre de citation / coproduction par différentes unités d'entreprise

- 1) Unité d'entreprise principale (selon le contrat)
- 2) Autres unités d'entreprise dans l'ordre d'importance de l'apport financier

b) Ordre de citation / coproduction entre une unité d'entreprise et la SSR

- 1) Unité d'entreprise principale (selon le contrat)
- 2) SSR

c) Ordre de citation / coproduction par différentes unités d'entreprise avec la SSR

- 1) Unité d'entreprise principale (selon le contrat)
- 2) Autres unités d'entreprise dans l'ordre d'importance de l'apport financier
- 3) SSR

3. Adresse et contacts

Adresse postale : SRG SSR
Pacte de l'audiovisuel
Sven Wälti
Giacomettistrasse 1
CH-3000 Bern 31

Courriel : Sven.Wälti@srgssr.ch

Téléphone : +41 (0)79 616 94 99

Berne, 1 janvier 2024